

vivendi communiqué de presse

Paris, le 12 avril 2012

Vivendi augmente de 300 millions d'euros son emprunt obligataire à échéance 13 juillet 2021

Vivendi a procédé aujourd'hui avec succès à une augmentation de 300 millions d'euros de sa souche obligataire de 750 millions d'euros échéance 13 juillet 2021 et assortie d'un coupon de 4,75 %. Cette transaction porte ainsi le montant total de cette souche à 1,050 milliard d'euros.

Cette nouvelle tranche d'une durée de 9,3 ans a été émise à un prix de 105,19 %, offrant ainsi un rendement de 4,06 %.

Cette opération permet à Vivendi de réduire plus encore la part de sa dette bancaire et d'allonger la durée moyenne de son endettement.

A propos de Vivendi

Les plus belles émotions du numérique

Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs.

Vivendi réunit le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un des opérateurs haut débit alternatifs au Brésil (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+).

En 2011, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 28,8 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,95 milliards d'euros. Le groupe compte plus de 58 300 collaborateurs.

www.vivendi.com

Avertissements importants

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.